

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLEES GENERALES

SOCIETE MAGASIN GENERAL

Siège Social : 24, avenue de France 1000 Tunis

La Société Magasin Général porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et extraordinaire se tiendront le **jeudi 20 mai 2010**, à la maison de l'entreprise, Avenue principale les Berges du Lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*** En assemblée générale ordinaire, à 10h00 :**

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2009.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2009.
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2009.
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2009.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2009 .
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2009.
- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion 2009
- Affectation des résultats de la Société Magasin Général relatifs à l'exercice 2009.
- Ratification des opérations effectuées en 2009 rentrant dans le cadre des articles 200 et 47 du code des sociétés commerciales.
- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2009.
- Fixation de la rémunération des membres du Comité permanent d'Audit pour l'exercice 2009.
- Reconduction de l'autorisation de rachat et de la revente des actions propres à la société.
- Approbation d'emprunts à moyen terme.
- Renouvellement du mandat d'administrateurs et remplacement d'un administrateur sortant pour les exercices 2010, 2011 et 2012 ;
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes et remplacement du co-commissaire aux comptes pour les exercices 2010, 2011 et 2012 ;
- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

*** En assemblée générale extraordinaire, à 11h00 :**

- Modification des statuts de la société conformément au Code des Sociétés Commerciales.
- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.